

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU ROCHER-PERCÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

## AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-369

### AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

- QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté, à la séance ordinaire du 13 décembre 2022, le règlement numéro 2022-369 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 ;
- QUE ce règlement est officiellement entré en vigueur le 24 janvier 2023, lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé ;
- QUE le règlement 2022-369 a pour but d'ajouter des normes relativement aux sites miniers et territoires incompatibles avec l'activité minière, des dispositions relatives aux rives présentant des risques d'érosion, des normes encadrant la protection des ouvrages de captage d'eau potable et d'ajouter et modifier certaines définitions;
- QUE ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

*Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023 (25-01-2023)*



Karine Lachance  
Directrice générale et greffière-trésorière